

Arrêté N° 2025-494

portant fin des fonctions de M. Bertrand RAVON
en qualité de vice-président « Formation tout au long de la vie et alternance »

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et notamment l'article 38, modifiés ;
Vu l'arrêté 2025-321 en date du 16 juin 2025 portant nomination de M. Bertrand RAVON, en qualité de Vice-président « formation tout au long de la vie et alternance » ;
Considérant la démission de M. Bertrand RAVON, à compter du 31 décembre 2025,

Arrête :

Article 1 : A la demande de M. Bertrand RAVON, il est mis fin à ses fonctions de Vice-président « formation tout au long de la vie et alternance » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 décembre 2025

